

un long discours, analyser point par point le projet, et en solliciter l'ajournement. Il lui reprochait surtout de porter atteinte à la liberté de la presse et, faisant un historique de cette théorie, depuis la Constituante, il montra, dans la première législature, la coalition formée contre les Malouet, les d'André, les Chapelier... « J'ai pour témoins, dit-il, et j'interpelle ici tous les bons citoyens qui ont conspiré dans cette trame et participé à cette œuvre vraiment civique ; j'interpelle Buzot, qui était alors un des plus ardents défenseurs de la liberté indéfinie de la presse, Petion... » Il fut interrompu par Grégoire, La Revellière-Lépeaux, Dubois-Crancé, et autres, criant : « Et moi !... Et moi !... » tandis que Danton clamait : « La liberté de la presse ou la mort !... » Des tonnerres d'applaudissements s'élevèrent de tous les bancs ; les tribunes elles-mêmes saluèrent l'orateur de leurs acclamations. Puis, après avoir développé de nouveaux arguments, Le Peletier conclut : « Est-il impossible de faire une bonne loi contre les provocateurs au meurtre, à l'assassinat, etc... ? Je n'ose l'affirmer ; mais j'ai vu Siéyès essayer d'en faire une et n'y pas réussir ; j'ai vu les comités de constitution et de révision de l'Assemblée constituante, qui avaient peut-être quelque intérêt à le faire, finir par y renoncer ; j'ai vu Buzot en faire une très imparfaite. Il est donc vrai que cette loi renferme des difficultés presque insurmontables, à moins qu'on ne veuille rouvrir la porte à toutes sortes de persécutions... »

Valazé, cependant, défendit ensuite le projet de notre député, et opposa à la dialectique de Le Peletier quelques-uns des motifs donnés dans le rapport... A cet instant, la délibération fut interrompue par l'arrivée du ministre de l'Intérieur qui venait dénoncer l'envoi fait par la commune de la pétition déjà étudiée le 27. De longs débats s'ouvrirent aussitôt : Barbaroux, Petion, Cambon, ... prirent successivement la parole, si bien que la séance fut levée sans qu'aucune solution eût été donnée au rapport sur les provocations... Ajoutons dès maintenant que la proposition ne devait jamais aboutir ; elle ne servit qu'à déchaîner encore davantage la colère de ses adversaires contre

Buzot, et lui-même en jugeait bien ainsi, lorsqu'il écrivait : « Cette loi fit frissonner les habitants de la Montagne, les Jacobins et les sections parisiennes. On vociféra contre moi les plus atroces calomnies : « On veut tuer, disait-on, la liberté de la presse. » « La liberté de la presse ou la mort ! » disait Danton. Cependant vous remarquerez que ces genres de délits étaient soumis au tribunal d'un jury libre et formé d'après les lois existantes. Vous remarquerez encore que la loi laissait un champ très étendu à qui voulait s'espacer dans l'immensité de la pensée, puisqu'il ne s'agissait que de réprimer les provocations au meurtre¹... »

En fait, les journaux jacobins ne cessaient de dénoncer Buzot et ses amis à la vindicte populaire : « Comment les Français sortiront-ils de l'anarchie ?... — s'écriait, à cette date, Marat, dans le *Journal de la République française*. — A cet égard, la Convention n'a point de plan d'opérations, et elle se laisse entièrement influencer par la cabale de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative, à la tête de laquelle se trouve la clique de la Gironde et des Bouches-du-Rhône. L'âme de cette clique est le pédant Buzot, le formaliste Lacroix, l'irascible Guadet, le perfide Brissot, le double Gensonné, le tartufe Rabaut... Progressivement corrompue et corruptrice, cette clique hypocrite et barbare, ou plutôt ses meneurs indignes, ont conçu depuis longtemps des projets non moins odieux que funestes ; lorsque la Cour la dominait, elle servait ses vues criminelles et allait au-devant du joug. Depuis le 10, elle est devenue ambitieuse pour son compte²... »

Le 29 octobre, cette lutte entre la Montagne et la Gironde fut particulièrement ardente et mit face à face Buzot et Robespierre... « Lâche et couard, disent les *Mémoires*, cruel de sang-froid avec réflexion, par système et par peur, haineux, vindicatif, jaloux à l'extrême, Robespierre avait sans cesse les mots de Providence et d'Humanité à la bouche, alors même qu'il égorgeait ses plus anciens

1. *Mémoires*, p. 26.

2. *Journal de la République française*, n° 20.

amis. Ce scélérat hypocrite ne pardonna jamais ni les outrages qu'il avait faits, ni les bienfaits qu'il avait reçus, ni les talents qu'il n'avait pas. Condorcet a dit de lui qu'il n'avait pas une idée dans la tête, ni un sentiment dans le cœur. On eût mieux peint Robespierre sous la figure sombre, pâle, décharnée, de l'Envie jetant sur tout ce qui l'approche les serpents qui la dévorent¹... »

Le 26, la Convention avait décidé que, trois jours après, le ministre de l'Intérieur rendrait compte de l'état où se trouvaient, depuis le 10 août, les autorités publiques à Paris, des obstacles que l'exécution des lois éprouvait dans cette ville et des moyens d'y remédier. Roland présenta donc ce rapport le lundi 29, et le résuma en ces termes : « Corps administratifs sans pouvoirs ; commune despote ; peuple bon, mais trompé ; force publique excellente, mais mal commandée : voilà Paris. Faiblesse du corps législatif qui vous a précédés ; délai de la part de la Convention dans quelques dispositions fermes et nécessaires : voilà les causes du mal ! »

A ce rapport, des pièces annexes étaient jointes, entre autres une lettre importante, communiquée par le ministre de la Justice, à qui le citoyen Dubail, vice-président de la seconde section du tribunal criminel, l'avait adressée, l'ayant lui-même reçue d'un citoyen Mérodière. « J'étais hier matin, écrivait ce dernier, chez le quidam féroce dont nous avons parlé plusieurs fois. Il est venu un particulier de la section de Marseille, et, qui plus est, membre du club des Cordeliers. Ce misérable fit une apologie de la journée du 2 septembre, et il ajouta que cette affaire n'était pas complète, qu'il fallait encore une nouvelle saignée, mais plus copieuse que la première. Nous avons, disait-il, la cabale Roland et Brissot dont il faut nous défaire. On s'en occupe, et j'espère, poursuivait-il, que sous quinze jours, au plus tard, cela sera fait. Il est temps et grand temps d'arrêter la fureur des assassins ! Je gémissais en mon particulier de voir les horreurs qu'on nous prépare. Buzot leur déplait beaucoup ; Ver-

1. *Mémoires*, p. 69.

gniaud, Guadet, Lasource, etc., voilà ceux que l'on nomme pour être de la cabale Roland. Ils ne veulent entendre parler que de Robespierre... » Et Dubail ajoutait en note : « Le quidam est Fournier, américain, demeurant rue Neuve-du-Luxembourg, chez un apothicaire... »

Aussitôt, Robespierre monta à la tribune pour se défendre de l'« insinuation dangereuse » glissée dans cette lettre. Puis, s'élevant contre les dispositions du rapport lui-même, il en réclama la discussion, mais Louvet, Rebecquy, Barbaroux, se dressèrent alors contre lui, demandant à l'accuser. Robespierre, cependant, continuait sa défense, et Danton insista pour que le rapport fût examiné ; Buzot s'y opposa, réclama le renvoi de la question au comité, déclarant qu'il « serait étrange qu'on voulût transformer la Convention nationale en club et faire de ce lieu une arène de gladiateurs se battant les uns contre les autres pour des passions privées. » — «... Vous devez, ce me semble, dit-il, vous occuper uniquement de ce qui a trait à la commune de Paris. Le mémoire du ministre contient, à cet égard, des faits importants : il faut vérifier ces faits ; s'ils sont vrais, y appliquer des remèdes ; s'ils sont faux, prendre des mesures contre le ministre. Je m'y trouve aussi compromis pour quelque chose, si cependant on est compromis quand il s'agit de partager le sort d'un ministre vertueux et juste... Je ne veux pas plus parler de cette lettre par rapport à moi, que Robespierre n'en eût dû parler par rapport à lui. S'il se trouve calomnié, qu'il s'adresse aux tribunaux, le dénonciateur est connu... S'il fallait que chacun de nous repoussât les calomnies auxquelles on est sans cesse exposé... » A ces mots, Robespierre bondit et se précipita vers la tribune, cherchant à parler, mais Buzot reprit : « Je vais éloigner de moi cette discussion sur les personnes, déjà trop longue et fastidieuse ; ... j'en reviens à la question... » et dans le calme, il put achever son discours.

Malgré Robespierre, Buzot obtint gain de cause ; le renvoi au comité fut voté. Le débat s'élargit dès lors et Louvet prononça un long réquisitoire contre le futur dictateur. La séance ne suffit pas à ramener la paix ; le lundi

5 novembre, le combat reprit plus violent encore; Robespierre, très applaudi, répondit à Louvet; l'Assemblée empêcha l'auteur de *Faublas* et Barbaroux de riposter; Buzot lui-même tenta en vain de parler: la Convention passa à l'ordre du jour... C'était le premier triomphe de Robespierre sur le parti Girondin.

Plus ardente que jamais, la lutte va se continuer désormais, et Buzot sera sans cesse sur la brèche, affirmant, chaque jour davantage, son autorité. Au commencement de novembre cependant, il n'est encore qu'un acteur: c'est Brissot que la Montagne reconnaît pour le chef de ses adversaires; plus tard seulement, Buzot prendra la première place. Brissot, il est vrai, dans cette période, se montre à tout instant, harcelant ses ennemis, et c'est vers la fin d'octobre, quand il est chassé du Club des Jacobins, qu'il publie son fameux pamphlet: « *A tous les républicains de France sur la société des Jacobins de Paris.* » « Ils m'accusent, y dit-il, d'avoir un parti, d'être attaché à la faction de la Gironde... Il est bien fort ce parti, me disait un de ces intrigants; il compte plus de cent mille hommes... Il compte, lui répondis-je, trois hommes: Buzot, Petion et moi; mais nous avons la raison, et cette raison vaut mieux que cent mille hommes¹... »

Et quand, le 5 novembre, Robespierre sort vainqueur de cette première rencontre, les *Révolutions de Paris*, sous la plume de Prudhomme, en profitent pour montrer toujours active la faction Brissot, tout en cherchant à jeter sur elle le discrédit, par une affectation de mépris: « ... Brissot n'est pas sans talent, sans mérite, mais jamais conception hardie ne sortira de son cerveau... Après lui, les plus dangereux de son parti sont Guadet, Vergniaud, Gensonné, qui pourtant ne le sont pas... Quels sont les autres? Buzot, Barbaroux, Kersaint, etc... Voilà ce qu'on appelle, à bon droit, Brissot et sa coterie... »

Le lendemain 16, Dufriche-Valazé, au nom de la com-

1. Buchez et Roux, *loc. cit.*, XX, 125.

mission extraordinaire des 24, ouvrit le procès de Louis XVI, par la lecture de son rapport « sur les crimes du ci-devant roi ». On en demanda l'impression; Buzot appuya cette proposition, disant: « C'est dans les moments surtout où l'on cherche à agiter le peuple par toutes sortes de moyens qu'il faut ne lui rien cacher; il faut que tout rapport lu à la Convention nationale soit imprimé... » Il en fut ainsi ordonné.

La France, en effet, surtout Paris, étaient comme enfiévrés et, dans ces instants troublés, les agitateurs avaient beau jeu pour exciter les esprits et soulever l'émeute. Le 1^{er} du mois déjà, Buzot, exerçant encore les fonctions de secrétaire, avait dû lire une lettre signée Grouville, président de la section des Tuileries, renfermant entre autres le passage suivant: « Des scélérats prêchaient hier, au même moment, dans différents points de Paris, le pillage et l'assassinat. Leurs provocations criminelles, dénoncées par écrit à la section, étaient faites à la fois au Palais de la Révolution, rue Bar-de-Bec, au Marais, dans l'église Saint-Eustache et sur la terrasse des Feuillants. De bons citoyens, par leurs exhortations fraternelles, ont fait manquer l'effet de ces provocations... »

Le 6, cependant, après le rapport de Dufriche-Valazé, Basire, au nom du comité de sûreté générale, exposa la situation de Paris, et, rassurant, dépeignit les habitants comme très calmes; il conclut même en demandant à la Convention de faire connaître à la France entière la juste confiance qu'on devait avoir dans le peuple parisien: « c'était là tout le secret de la tranquillité publique ». Quelqu'un demanda l'impression de ce travail et son envoi aux départements; Saint-André appuya la proposition « dans un but de conciliation », demanda de faire cesser toutes les préventions et les divisions, en témoignant confiance aux citoyens de la capitale; il pria aussi l'assemblée d'interdire à ses membres toute dénonciation particulière. Buzot alors riposta par un long discours, fréquemment interrompu par les murmures et les cris de ses adversaires.

D'abord, s'associant au vœu de Jeanbon Saint-André, il dit combien le calme serait nécessaire à l'assemblée pour

mener à bien l'œuvre de la réorganisation sociale; sur un seul point, il se séparait de son collègue : « Je diffère de lui, expliqua-t-il, et si c'est un crime, j'ai l'orgueil de l'avouer, je diffère de lui, en ce que je n'ai jamais pu croire qu'entre la vertu et le vice il puisse y avoir accord; qu'entre les hommes du 10 août et les assassins du 2 septembre il puisse y avoir unité... » Ces mots déchainèrent un tumulte, et, se tournant vers le président, Buzot lui cria : ... « Je demande, citoyen président, que vous veuillez bien me maintenir la parole; car il serait bien étrange, qu'au moment où l'on veut faire cesser le désordre et les divisions, ce soit par des murmures et des insultes qu'on veuille nous inviter à l'union... » Puis, reprenant son argumentation, il montra quel était pour lui l'idéal d'une République : un gouvernement « extrêmement austère », où régneraient des « vertus douces et paisibles », idéal impossible à fonder sur une « aire mobile et souillée de crimes », au milieu de tant d' « ambitieux » et d' « agitateurs intrigants » !... Sans doute la dénonciation était chose pénible, mais c'était un mal nécessaire : il fallait que « des hommes courageux s'élèvent à la tribune contre les factieux qui voulaient souiller encore la Révolution ». Au milieu des murmures, il revint enfin au rapport de Basire. « Pas un fait, reprit-il; rien que des phrases artistement arrangées l'une après l'autre. Croit-on qu'on aura toujours l'art de vous faire passer à l'ordre du jour? Quel gouvernement voulez-vous donc faire? Quel apprêt funèbre vous préparez-vous à vous-mêmes?... »

Alors, le tumulte fut au comble; des tribunes mêmes des clameurs partirent; dans l'hémicycle, les interruptions s'entre-croisèrent. Le président rétablit l'ordre, et Buzot, concluant, s'opposa à l'impression en disant... « Si nous avons besoin de faire luire la vérité dans les départements, ce n'est pas par des phrases que nous y parviendrons. »

Lasource, après lui, repoussa aussi l'impression, et l'assemblée décida dans ce sens.

Ce n'était qu'une légère escarmouche; de nouveaux

incidents suivirent bientôt, amenés par la présence à Paris de bandes de fédérés des départements chaque jour plus nombreuses. Le 4 novembre, deux députations furent, à ce sujet, admises à la barre : l'une, formée des commissaires de sections, se plaignait de ces rassemblements militaires et réclamait des armes; la seconde, composée au contraire de fédérés, demandait des fêtes où les citoyens des départements pussent fraterniser avec ceux de Paris. Ces deux propositions furent déferées au comité militaire, et celui-ci présenta, le 10, un décret qui mettait à la disposition du ministère de la Guerre, pour être employés à la frontière, les gardes nationaux destinés à servir dans les camps de Paris et de Soissons. Un second article organisait en bataillons et mettait aussi à la disposition du ministre les fédérés des départements, qui étaient casernés à Paris. Buzot, toujours ardent à défendre les droits de la province contre l'envahissement de Paris, ne pouvait, sans protester, laisser passer ces dispositions; aussitôt, prenant la parole, il en profita pour rappeler à mots couverts son projet de garde départementale, pour lequel, malgré tout, il ne pouvait se défendre d'avoir un peu de tendresse.

« Je ne sais par quelle étrange fatalité, dit-il, une question mise à l'ordre du jour depuis deux mois serait emportée par un décret de circonstance, qui demande au moins de la discussion! » ... Comment! des hommes seraient accourus pour défendre Paris et, sans leur consentement, on les enverrait contre les étrangers... Il fallait au moins distinguer entre ceux qui s'étaient enrôlés pour la défense nationale et ceux qui, de leur plein gré, étaient venus vers la capitale.

« Ceux-ci, expliqua-t-il, ne sont pas engagés; ils doivent être, dans Paris, aussi libres que les autres citoyens. On ne peut les contraindre à partir. Vous auriez mieux fait de dire que vous les renvoyiez parce que les sections de Paris n'en veulent pas. Le ministre de la Guerre a eu la lâcheté... » — Et comme de violents murmures s'élevaient, il montra combien les inquiétudes des départements étaient permises, lorsqu'ils savaient qu'on voulait

rejeter des « frères » accourus dans le seul but d'assurer la garde de Paris. « Vous parlez toujours du peuple, finit-il, mais, dites-moi donc quel est le peuple dans votre idée? Est-ce cette section de la République à laquelle vous donnez si complaisamment le nom de République? Moi, je ne le verrai jamais que dans la République entière... » ... On l'applaudit et, après quelques autres critiques des articles proposés, il réclama la division, acceptant le premier article, mais repoussant énergiquement le second qui portait atteinte à la liberté des fédérés.

Barbaroux parla aussi contre le projet du comité, réclama la loi sur la garde départementale, et attaqua les agitateurs. Cambon et Barère intervinrent ensuite; puis la discussion fut close, l'article premier seul adopté.

Ainsi les deux partis se reprochaient l'un à l'autre de maintenir l'agitation; tandis que les Girondins dénonçaient Robespierre et ses amis, ceux-ci, au contraire, accusaient les « Brissotins » de conspirer contre la Convention. Marat, comme de juste, n'était pas des moins ardents, et, dans chacun des numéros de la *République française*, quelque crime nouveau était reproché à la faction adverse, que l'*Ami du peuple* montrait acharnée à sa perte :

« Comme je n'ai jamais cessé de poursuivre à outrance les ennemis de la liberté, mon lot fut toujours d'être persécuté avec fureur. Je dois le dire sans détour, les meneurs de la clique atroce qui s'acharne aujourd'hui à ma perte, à quelques nouveaux venus près, sont les mêmes hommes que j'ai tant de fois dénoncés comme d'infidèles mandataires du peuple; ces mêmes hommes qui, sous le masque du patriotisme, ont si longtemps sacrifié à une cour scélérate les droits et les intérêts de la nation. Dans le nombre sont les Rabaut, les Buzot, les Camus, les Siéyès, les Brissot, les Vergniaud, les Lasource, les Guadet, les Gensonné, les Kersaint, les Cambon, les Barbaroux, les Birotteau, les Rebecquy, intriguants barbares et cupides, dont les uns, à la faveur d'un massacre concerté à loisir (*L'affaire du Champ-de-Mars*), ont aidé à dénaturer la Constitution; et dont les autres

à la faveur d'un nouveau massacre encore plus affreux (*la conspiration royaliste du 10 août*), allaient fuir de nos murs pour s'installer à Rouen, et y décréter la contre-révolution¹... »

Le 2 novembre déjà, dans une adresse à ses commettants, l'*Ami du peuple* avait dénoncé ses ennemis, disant : « ... L'atroce faction n'est pas seulement acharnée contre Marat, mais contre vous, les autres députés qu'elle désespère pouvoir jamais amener à composer avec les principes et les devoirs, tels que Robespierre et Panis, auxquels elle vient d'accoler Danton et Santerre... Et par quels ennemis publics sont donc poursuivis les ardents défenseurs de la patrie? par ces mêmes hommes qui, dans l'Assemblée constituante, ont sacrifié à la Cour les droits et les intérêts du peuple, je veux dire les Camus, les Grégoire, les Chassey, les Roland, les Siéyès, les Buzot... » et les noms de tous les « Girondistes » suivaient². Contre eux d'ailleurs, n'importe quelles armes étaient bonnes, et la Montagne ne craignait pas d'employer la calomnie pour les discréditer. Marat et Hébert, à cet égard, ne le cédaient à personne :

... « Je dis donc, f....., que Coco Roland, ou le roi Roland, si on veut, se dédommage carrément des anciens carêmes qu'il a faits, et il faut à ce sujet que je raconte certaine aventure très véridique qui pourra former un jour un bon chapitre de l'histoire du vertueux Roland.

« Il y a quelques jours, f....., une demi-douzaine de sans-culottes que je ne craindrai pas de nommer : Grenard, administrateur du département, Moulinet Duplex, membre de la Commune, Poussin et Auger, commissaires de la section de la République, vint en députation chez ce vieux tondu; malheureusement c'était au moment de la bouffaille. — Que fouloir fous? leur dit le suisse en les arrêtant à la porte. — Nous voulons parler au vertueux Roland. — L'être point ici de vertueux, répliqua le gros portier, bien gras et bien tondu, en allongeant la patte ni

1. *Journal de la République française*, 8 novembre 1792.

2. *Ibid.*, 2 novembre.

plus ni moins qu'un ci-devant procureur de la Normandie. — Ce n'est pas à nous à la graisser, lui dit l'ami Grenard ; nous devons passer francs comme des capucins, car nous sommes envoyés par les sans-culottes.

« A ce mot, le suisse rentre dans sa loge comme un colimaçon dans sa coquille aussitôt qu'il a montré ses cornes. Nos sans-culottes enfilent le corridor et arrivent dans l'antichambre du vertueux Roland. Ils ne peuvent se faire jour à travers la valetaille dont il était rempli : vingt cuisiniers chargés des plus fines fricassées criaient à pleine tête : Gare, gare, ouvrez le passage, ce sont les entrées du vertueux Roland ; d'autres : les chefs-d'œuvre du vertueux Roland ; d'autres : les rôts du vertueux Roland ; d'autres : les entremets du vertueux Roland. — Que voulez-vous ? dit le valet de chambre du vertueux Roland à la députation. — Nous voulons parler au vertueux Roland. — Il n'est pas visible maintenant. — Dites-lui qu'il doit toujours l'être pour les magistrats du peuple.

« Le valet va rendre le propos tout frais au vertueux Roland qui vient en rechignant, la gueule pleine et la serviette sur le bras. La République est sûrement en danger, dit-il, pour me faire ainsi quitter mon dîner, etc... Roland conduit mes b... dans son cabinet, d'abord par la salle à manger, où il y avait plus de trente piqueurs d'assiettes : au haut bout et à droite du vertueux Roland était placé Bussatier ; à la gauche le dénonciateur de Robespierre, le petit f... quet de Louvet, qui, avec sa figure de papier mâché et ses yeux creux, lançait des regards de convoitise à la femme du vertueux Roland ; Barbaroux, etc... »

Hébert raconte ensuite que Poussin, un des membres de la députation, veut passer par l'office sans lumière et renverse le dessert du vertueux Roland. Pendant ce temps les commissaires demandent au ministre pourquoi il a fait enlever les scellés de l'hôtel Saint-Priest et pris le bois de cet émigré.

Ils vont après « rendre compte de leur démarche au département, et surtout du copieux dîner du vertueux Roland ».

A la nouvelle de la perte de son dessert, « la femme du vertueux Roland s'arrachait de rage ses cheveux postiches¹ ».

En termes moins violents, le *Journal de la République française* publiait, le 14 novembre, un récit analogue :

« *Chronique scandaleuse ou le Pot Pourri des politiques à l'usage de ceux qui désirent avoir la clef des affaires du temps.* — « *A l'Ami du peuple.* » — « Vous ne serez peut-être pas fâché de connaître les allures de plusieurs meneurs de la faction Brissotine. Voici quelques renseignements :

« La clique se rassemble assez souvent chez la Saint-Hilaire, maîtresse de Brûlard, dit Sillery ; c'est là un de ses repaires ordinaires. On commence par le conciliabule et on finit par des orgies, car les nymphes des émigrés s'y rendent pour s'amuser, faute de mieux, avec les pères conscrits.

« Saladin y a dîné, le 27 dernier, avec plusieurs députés de la clique, entre autres Kersaint et Buzot. Lasource y a soupé avec d'autres membres de la clique, plusieurs contre-révolutionnaires et leurs nymphes, entre autres Bellanger, architecte de d'Artois ; Veimérange, ex-administrateur des postes. C'est à la campagne de celui-ci, aux Tilles, près Gonesse, que se rassemblent, une fois la semaine, les meneurs de la clique, comme s'y rassemblaient, il y a deux ans, Chapelier, Cazalès, d'André, Maury, etc...

« Le 28 et le 29, il y a eu grande assemblée chez la Saint-Hilaire. Saladin y a conduit M^{me} Laborde et le président Manibeau,

« Mais, c'est sur le quai des Théatins, à l'ancien hôtel de la Briffe, dont le nom a été effacé, que se rassemblent journellement les meneurs : *Buzot*, Kersaint, Gensonné, Vergniaud, Lacroix, Lasource, Camus, Lecointe-Puyraveau, Siéyès, Rabaut, Brissot et Caritat dit Condorcet, que les patriotes, sur la parole de Chabot, ont eu la bonhomie de croire séparé de la clique, etc.² »

1. *Le Père Duchesne.*

2. *Journal de la République française*, n° 45.